

**APPEL D'OFFRE NATIONALE
AON 001-10-2019/ANSCI**

**ACQUISITION DE TERRAIN EN VUE DE
LA CONSTRUCTION DU SIEGE
D'ALLIANCE COTE D'IVOIRE**

DEPARTEMENT LOGISTIQUE ET PASSATION MARCHES

www.ansci.org

ALLIANCE NATIONALE POUR LA SANTE ET LE DEVELOPPEMENT EN COTE D'IVOIRE

Table des matières

I- CONTEXTE ET JUSTIFICATION	3
II- OBJECTIFS	3
III- OBJECTIFS SPECIFIQUES	3
IV- TACHES ET RESPONSABILITES	Erreur ! Signet non défini.
V- PROPOSITION TECHNIQUE / FINANCIERE ET GRILLE NOTATION.....	3
VI- DATE, HEURE ET LIEU DE DEPOT DES OFFRES	5

I- CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Alliance Nationale pour la Santé et le Développement, en abrégé Alliance Côte d'Ivoire est une ONG nationale créée depuis 2005 qui oeuvre dans le domaine de la santé communautaire et soutient les communautés dans la réponse au VIH, la Tuberculose et les autres pandémies mais également des domaines transversaux tels que les droits humains et le genre.

Alliance Côte d'Ivoire bénéficie de plusieurs financements de projets/programmes financés par les partenaires internationaux et occupe des locaux loués pour la mise en oeuvre de ses activités.

Dans le cadre de son plan stratégique de développement, Alliance Côte d'Ivoire voudrait se doter d'un terrain pour la construction de son propre siège qui habiterait à la fois des bureaux et de son centre d'action communautaire en vue d'assurer la pérennité de l'organisation.

Au regard de ce qui précède, Alliance Côte d'Ivoire lance un appel d'offre auprès des agences immobilières en vue de l'achat d'un terrain.

II- OBJECTIF

L'objectif principal est l'acquisition auprès d'une agence immobilière d'un terrain compris entre 1000m² et 1500m² en vue de la construction du siège d'Alliance Côte d'Ivoire.

III- DESCRIPTION ET LOCALISATION DE TERRAIN

Le terrain devra remplir les conditions ci-après :

- **Superficie totale** : comprise entre 1000m² et 1500m² ;
- **Situation géographique** : commune de Cocody à moins de 100 mètres d'une voie bitumée dans une zone habitable et la voie menant au terrain devra être praticable en toute saison ;
- **Caractéristique du terrain** : terrain sur un site viabilisé avec un ACD.

IV- PROFIL DE L'AGENCE IMMOBILIERE

L'agence immobilière devra avoir un siège social, être agréée et regroupée au sein de la chambre du droit des affaires et de l'immobilier (Cdaim). Elle devra être autorisée d'exercer la fonction telle que règlementée par la loi n°75-352 du 23 mai 1975 et du décret n°79-718 du 02 octobre 1979.

NB : toute agence immobilière non agréée verra son offre purement et simplement rejetée.

V- PROPOSITION TECHNIQUE /FINANCIERE ET GRILLE NOTATION

Les agences immobilières intéressées devront soumettre sous plis fermés et séparées, une proposition technique et une proposition financière comportant :

Offre technique	100 PTS
a) Documents administratifs	20 pts
Copie <u>légalisée</u> de l'agrément délivré par le Ministère en charge du Logement	10 pts
Copie <u>légalisée</u> de la déclaration fiscale d'Existence (DFE)	5 pts
Copie du Registre de commerce en rapport avec l'activité d'une agence immobilière	3 pts
Copie de l'attestation bancaire ou le RIB (Relevé d'Identité Bancaire) au nom de l'agence immobilière	2 pts
a) Expertise de l'agence immobilière	80 pts
Présentation de l'agence (5 pts) et ses expériences en rapport avec l'achat et vente de terrain pour des constructions à usage d'habitation ou commercial (10 pts).	15 pts
- Présentation de la superficie totale (10 points), de la situation géographique (25 points) et des caractéristiques (15 points) du terrain proposé tenant compte des descriptions faites au point III du présent appel d'offre.	50 pts
- Preuve de l'existence physique du terrain proposé (image et un document du propriétaire autorisant l'agence immobilière à vendre le terrain)	15 pts

NB : seules les agences immobilières ayant obtenues au moins 70 points à l'évaluation technique seront qualifiées pour l'analyse des offres financières.

1. Enveloppe de la Proposition Financière :

Les agences devront mettre une offre financière sous plis fermé et comportant les éléments ci-dessous :

Offre financière	Mètre²	C.U	Coût Total
Coût du terrain	Fcfa	Fcfa
Commission agence immobilière ou autres coûts (<i>si non compris dans le coût du terrain</i>)	Fcfa	Fcfa
COUT TOTAL HORS TAXE			Fcfa
Taxe (<i>si applicable</i>)			Fcfa
COUT TOTAL TOUTE TAXE COMPRISE			Fcfa
NB : L'agence devra décrire ses conditions ou modalités de paiement			

NB : les 2 enveloppes séparées relatives à l'offre technique pour l'un et l'offre financière pour l'autre, doivent être mise dans une grande enveloppe portant la mention ci-après :

« AON 001-10-2019/ANSCI ACQUISITION TERRAIN »

VI- DATE, HEURE ET LIEU DE DEPOT DES OFFRES

Les offres doivent être déposées à l'adresse géographique indiquée ci-dessous **au plus tard le jeudi 31 octobre 2019 à 17H00,**

à l'attention de Madame la Directrice Exécutive d'Alliance Côte d'Ivoire

II Plateaux 7ème Tranche HE, lot 3331, Ilot 237 après le bureau de la Sodéci en allant vers le quartier Zinsou

NB : Les dossiers déposés hors délai seront rejetés. Pour toutes informations complémentaires, veuillez contacter le service passation des marchés d'Alliance Côte d'Ivoire à gas@ansci.org